



BRUNO LE MAIRE ET LES ÉCONOMIES D'ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN **OU L'HISTOIRE DU PREMIER PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE) DANS LES DIRECCTE**

Bien que soudaine et brutale, la restructuration des missions dites du développement économique des directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) doit être avant tout comprise comme la poursuite d'un long mais continu processus de désengagement de l'État dans les territoires.

Ce PSE qui ne dit pas son nom doit être analysé sous l'angle des réponses apportées par les deux administrations de tutelle ainsi que de son impact auprès des agents.

La suppression de 70 % des effectifs chargés de ces missions au sein des pôles 3E des Direccte a été annoncée fin août 2018 aux organisations syndicales par le directeur de cabinet du ministre Le Maire. Début septembre, ce dernier a confirmé cette restructuration qu'il justifie comme un nécessaire exercice de clarification entre les différents acteurs intervenant en matière de développement économique. Elle sonne cependant comme l'expression de la volonté politique de désamorcer toute velléité de résistance au moment où les préfets étaient chargés de faire au premier ministre des propositions de réorganisation des services publics dans les territoires.

Le recentrage arbitraire de l'intervention de l'État se fera donc à partir de 2019 au sein des futurs « services économiques régionaux ». Les 120 agents

rescapés de la purge, exerceront leurs missions exclusivement dans le suivi des filières stratégiques au plan régional, l'accompagnement des entreprises en difficulté et l'innovation.

UN LONG PROCESSUS

Entamée au début des années 2000, une nouvelle page du processus de désengagement de l'État dans les territoires s'écrit aujourd'hui.

Il y eut tout d'abord la montée en puissance des régions comme chefs de file en matière de développement économique.

En parallèle, l'État a progressivement réduit les budgets d'intervention des services s'agissant des aides individuelles aux entreprises. Il a organisé le transfert correspondant vers les opérateurs dont Oséo en 2005 qui deviendra Banque publique d'investissement France en 2012. Il en va de même pour la genèse de Business France.

En 2005, l'État a relancé sa politique industrielle avec la mise en place des pôles de compétitivité et le renforcement des budgets en faveur de l'innova-

vation et de la recherche illustrés par la montée en charge du crédit impôts recherche (CIR) à partir de 2007-2008.

Engagé à partir de 2008, le volet territorial de la RGPP (REATE) va également marquer ce processus en fusionnant en 2010, 8 directions au sein des nouvelles DIRECCTE. Copilotées par le ministère du travail et celui de l'économie, ces directions considérées comme le nouvel interlocuteur de référence des entreprises concrétisent le glissement sémantique du développement et de la politique industrielle vers la notion générique de développement économique.

Celle-ci permettra de masquer la poursuite du processus de sape par la clôture progressive des budgets d'intervention en faveur du tourisme, de l'artisanat et enfin de l'industrie.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République avec la mise en place de 13 régions ne constituera qu'un ultime répit pour les missions du développement économique qui ne sont pas explicitement remises en cause.

UN LABORATOIRE DU FUTUR

Depuis septembre 2018, les deux secrétariats généraux des deux ministères rivalisent de réponses approximatives qui traduisent un degré élevé d'impréparation avec en arrière plan une administration centrale – la direction générale des entreprises – aux « abonnés absents ».

Le suivi en temps réel de ces reclassements sera un excellent indicateur de la transparence que souhaite donner l'administration à cette purge.

Le ministre Bruno Le Maire, qui n'est pas à une contradiction près, a écrit aux agents en octobre dernier. Il explique ainsi tout d'abord que « *la réalité économique de notre tissu industriel est ancrée dans les territoires et il est impensable que l'État puisse se passer d'une présence forte et de niveau stratégique en région* ». Il enchaîne ensuite sur le « *caractère exceptionnel de cette réforme, de son impact au sein du réseau des Direccte ainsi que du positionnement délicat de chaque agent dans cette situation incertaine* ». Mais pour la sale besogne il renvoie vers un pôle national d'accompagnement qui fera on n'en doute pas des miracles! On notera que lors de différentes auditions préalables à la présentation du PLF 2019, le même BLM s'est régulièrement exprimé en terme « *d'économie d'ETP* » dont on ne peut que souligner l'élégance...

Dans le cadre des instances qui se sont enchaînées de part et d'autre, la CGT a dénoncé l'absence d'étude d'im-

MISSIONS

pact préalable à cette restructuration ainsi que les périmètres annoncés des futurs « SER » qui de facto consacrent une nouvelle inégalité de traitement selon qu'une entreprise fera partie ou pas d'une filière jugée stratégique.

La CGT a également pointé les approximations sur le périmètre exact des agents visés et la désinvolture de l'administration s'agissant des perspectives de reclassement des 300 agents restructurés.

Pour ces agents et dans un contexte de réduction massive de postes, il serait tout à fait illusoire d'imaginer des reclassements aisés. Ce principe de réalité semble avoir été entendu puisque le dernier calendrier soumis aux organisations syndicales fixe une nouvelle échéance à fin 2021. Le suivi en temps réel de ces reclassements sera un excellent indicateur de la transparence que souhaite donner l'administration à cette purge.

En définitive ce qui pouvait être compris comme un laboratoire test des restructurations inhérentes à la future réforme de l'État, se révèle un modèle d'amateurisme qui doit inciter les élus CGT à redoubler de vigilance et à exiger des mesures d'accompagnement maximales: l'extension de 3 à 6 ans du maintien de la rémunération globale d'un agent en constitue un bon exemple. ♦